

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

"Rendre le peuple meilleur"

PARAISSANT LE 1er ET LE 15

LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

J. S. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE : — **Pédagogie** : Conférence. — Après les vacances. — L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Léon XIII, l'Eglise et l'Etat. — Cent septième réunion des instituteurs catholiques de Québec. — Les écoles à la campagne. — Rapport des inspecteurs d'écoles : MM. Lefebvre et Lévesque. — Notre histoire. — Bureau des examinateurs catholiques de Saint-Ferdinand. — Instruction religieuse. — **Divers** : Récompenses obtenues par les écoles de la province de Québec à l'exposition de Chicago. — Variétés. — Remis. — Ouvrage reçu. — Un bel exemple. — Sciences physiques et naturelles. — Poésie : l'Angelus. — Actes officiels du département de l'Instruction publique. — Annonces.

Conférence

La prochaine réunion des instituteurs catholiques de la région de Québec, aura lieu à l'Ecole normale Laval, le 29 du présent mois, à 9½ heures du matin.

Après les vacances

Depuis plus de deux mois, l'*Enseignement primaire* n'a pas donné signe de vie. Avec leurs amis de la classe enseignante, ses rédacteurs ont pris leurs vacances et se sont reposés de leurs nombreux travaux.

Comme le soldat qui, pendant ce armistice, met bas les armes, oubliant, pour un moment, toutes les privations, les fatigues sans nom-

bre qu'il a endurées pendant la campagne, se livre avec une grande gaieté de cœur à toutes sortes de plaisirs et d'amusements, et qui, au premier signal vole à son poste pour lutter avec plus d'ardeur que jamais contre les ennemis de sa patrie, nous aussi, quoique dans des conditions plus paisibles et plus pacifiques, accourons-nous dès que les cloches des collèges, des couvents et de toutes les écoles de la province ont sonné le rappel, reprendre la tâche que nous poursuivons depuis quinze ans révolus, pour aider, selon la mesure de nos forces, nos bons amis les instituteurs et les institutrices dans leur mission difficile, ardue et pénible d'élever et d'instruire la jeunesse.

Le commencement d'une année scolaire est toujours pénible et accompagné d'inquiétudes, de malaise, d'anxiété. Tout dans l'école a changé d'aspect ; un grand nombre de figures nouvelles s'y rencontrent pour la première fois.

Quelquefois, c'est un maître aimé et respecté qui, après avoir dirigé une école avec succès pendant plusieurs années, est remplacé par un étranger que personne ne connaît, et que les commissaires, par une économie mal entendue, ont engagé au rabais, ou bien encore, le caprice d'un commissaire entêté ou de quelques contribuables mal disposés auront été la cause d'un changement

169773

1894-95

qui n'est pas toujours à l'avantage de l'arrondissement, ni des élèves qui en fréquentent l'école.

Mais outre les mutations malheureusement trop fréquentes des titulaires, lesquels comportent toujours de regrettables inconvénients, il y a encore celles des élèves dont un grand nombre laissent l'école pour aller continuer leurs études ailleurs ou pour retourner chez leurs parents, et sont remplacés par des commençants qui occasionnent à l'instituteur beaucoup de travail, de trouble et d'ennui.

Aussi, le premier mois est-il un temps d'épreuve, d'étude, d'observations ; chacun cherche à se connaître, à s'apprécier.

Cependant, c'est sur les épaules du maître que pèse la plus grande responsabilité. Il lui faut de toute nécessité, et coûte que coûte, avec les éléments dont il dispose, faire progresser ses élèves dès le début, ce qui est fort difficile dans les conditions désavantageuses où il se trouve, car les commissaires, les élèves, leurs parents, ont les yeux fixés sur lui et jugeront ses moindres actes avec la plus grande sévérité.

Il faudra donc qu'il s'arme de courage, qu'il agisse avec beaucoup de prudence, de sagesse et d'habileté pour se mettre à la hauteur de sa position, s'il veut échapper à la critique bien souvent peu charitable et malveillante de ses commettants.

L'instituteur qui comprend la hauteur de sa mission et l'importance des devoirs qu'elle comporte, ne s'effrayera pas des difficultés qu'il rencontre, et se mettra résolument à l'œuvre en se conformant en tous points aux sages enseignements qu'il a reçus à l'école normale. Qu'il soit assuré qu'en agissant ainsi, il vaincra tous les obstacles semés sur sa route et qu'il rendra à ses compatriotes, à la religion et à l'Etat des services précieux et signalés.

J.-B. CLOUTIER.

“ L'Enseignement primaire ”

L'Enseignement primaire entre aujourd'hui dans sa seizième année d'existence.

Durant la présente année scolaire, nous continuerons à combattre en faveur de la création d'une *carrière enseignante* dans notre province et à faire connaître les meilleures méthodes pédagogiques et les procédés les plus avantageux aux classes élémentaires.

Malgré le peu de progrès que la cause de l'instituteur fait au sein de notre pays, nous ne désespérons pas du résultat final. Il nous semble que le temps est venu, dans notre Canada-français, d'établir des écoles primaires capables de former des catholiques sans peur et sans reproche, des citoyens instruits, des ouvriers et des cultivateurs soucieux de leur état, en un mot des hommes dans la noble acception de ce mot.

Nous voulons tous le triomphe des destinées qui sont évidemment réservées à notre nationalité.

Soit.

Mais “ qui veut la fin, prend les moyens. ” Et le moyen le plus sûr de faire triompher ces destinées, c'est d'instruire la jeunesse, de lui donner une éducation saine et vigoureuse.

L'Enseignement primaire recevra, cette année, une collaboration très variée. Grâce à un heureux retour à la santé, son propriétaire-fondateur, M. J.-B. Cloutier, a repris sa plume des anciens jours et fera profiter régulièrement nos lecteurs de sa longue expérience.

M. l'abbé Lasfargues, supérieur du Patronage, veut bien s'occuper de l'enseignement religieux. Dans un autre endroit du journal, nous apprécions la générosité de notre distingué collaborateur.

De plus, nous nous sommes assuré de nouveau le concours précieux de notre confrère de l'École normale Laval, M. J. Ahern, qui s'occupera des branches suivantes : anglais,

arithmétique, toisé, algèbre et tenue des livres. A chaque numéro, M. H. Nansot, membre de la congrégation des Frères de St-Vincent de Paul et professeur au Patronage de Québec, nous fournira, comme l'année dernière, une dictée française expliquée, empruntée aux plus belles pages de la littérature canadienne.

Nous accorderons une attention toute spéciale à la rédaction, aux dictées expliquées, aux exercices grammaticaux raisonnés, aux sciences élémentaires. Les autres branches du programme scolaire, autant que possible, ne seront pas négligées. L'Enseignement primaire glanera encore à travers les rapports de M. le Surintendant de l'Instruction publique, de MM. les Principaux des Ecoles normales et de MM. les Inspecteurs d'écoles.

Enfin nous varierons la revue en autant que l'espace restreint dont nous disposons nous le permettra.

C.-J. MAGNAN.

Léon XIII

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

Il y a quelques semaines, la *Minerve* (1) de Montréal publiait une lettre que le Saint-Père adressait aux évêques d'Autriche, en date du 1er mai 1894. Nous détachons de ce document important le passage qui suit. Les italiques sont de nous :

“ Parmi les objets soumis à la discussion de votre dernière conférence, très cher fils, la formation catholique de la jeunesse dans les écoles publiques a certainement occupé une place qui n'aura pas été la dernière. Vous savez de quelle sollicitude et de quelle affection Nous entourons cet âge de la vie, quelle douleur Nous éprouvons du préjudice qui

(1) Nous avons lu, depuis, cette lettre dans l'*Education Chrétienne* de Paris et dans plusieurs autres journaux et revues.

le menace sans cesse, et combien Nous désirons le voir promptement à l'abri de ces difficultés. A cet égard, c'est avec une grande satisfaction que Nous avons recueilli les déclarations du ministre de l'Instruction publique en Cisleithanie. (2)

“ Rien n'est pire, rien n'est plus funeste au bien commun que l'idée de vouloir séparer l'Eglise et l'Etat qui doivent, au contraire, rester étroitement unis.

“ Cette vérité s'applique tout spécialement à l'éducation de la jeunesse, de telle sorte que le pouvoir temporel, en inculquant à la jeunesse les sciences et les connaissances nécessaires au bien-être général, doit se proposer également son éducation morale et religieuse, et cela par le ministère, sous la direction et la surveillance de l'Eglise.

“ Nous espérons que le nouveau ministre de l'Instruction publique fera en sorte que, dans les établissements d'Instruction en Autriche, on attribue au clergé la place qui lui revient, et aussi qu'il ne se produise rien qui puisse disposer les esprits des enfants ou des jeunes gens à la défiance et à l'aversion contre le catholicisme.

“ Nous sommes assuré, très cher fils, que vous n'épargnerez pas vos peines à ce sujet. Comme gage des dons célestes, et signe de Notre affection, Nous vous accordons, très cher fils, à vous et aux évêques autrichiens, de même qu'au clergé et aux fidèles confiés à votre garde, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 1er mai 1894, la dix-septième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.”

(2) Les déclarations du ministre de l'Instruction publique de l'Autriche, M. de Madeyski, auxquelles le Saint-Père accorde son approbation, sont vraisemblablement les suivantes, faites à la tribune du Reichsrath :

“ Je suis convaincu que l'Etat et l'Eglise ne doivent pas être conçus comme deux institutions restant l'une vis-à-vis de l'autre dans une indifférence réciproque, mais que l'un et l'autre sont destinés à entretenir des relations extrêmement utiles en bien des cas à l'ordre social et à l'humanité et se doivent un appui mutuel.”

**Cent septième réunion des institu-
teurs de la circonscription de
l'École normale Laval,
tenue le 26 mai
1894**

PRÉSENTS : M. J. Ahern, président de l'association, M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'École normale Laval, M. l'abbé A. Caron, assistant-principal, MM. F.-X. Toussaint et J.-B. Cloutier, anciens professeurs à l'École normale Laval, M. B. Lippens, inspecteur d'écoles, MM. N. Lacasse, J. Létourneau, C.-J. Magnan, C. Lefèvre, D. Frève, J. Cloutier, P. Provençal, A. Guay, O. Pagé, J. Chabot, T. Simard, J. Langlois, A. Gagnon, J. Paradis, E. Gagnon, C. Renaud, P. Gagnon, A. Thériault, H. Simard, A. Simard, L. Bergeron, M. Lebrun, J. Donaldson, Th. Blais, Ed. Boily, J. Dégagné, N. Tremblay, A. Tremblay, MM. les abbés Paradis et Fournier, maîtres-d'étude et les élèves-maîtres de l'École normale.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté. Puis on procède aux élections des officiers de l'association. MM. J. Létourneau et N. Lacasse sont nommés scrutateurs et les élections donnent le résultat suivant :

Président, C.-J. Magnan.
Vice-Président, J. Chabot.
Trésorier, J. Létourneau,
Secrétaire, N. Tremblay.

Il est ensuite proposé et résolu que le comité de régie élu aux élections de 1892 soit continué dans ses fonctions.

Les élections étant closes, M. Magnan succède à M. Ahern au fauteuil présidentiel.

Le nouveau président remercie la conférence de l'avoir élu malgré son âge relativement jeune, et promet de faire tout en son pouvoir pour se rendre digne de l'honneur qu'on lui fait.

L'assemblée vote ensuite, à l'unanimité, des remerciements aux officiers sortant de charge.

Conférence par M. J. Chabot.

Sujet : "L'écriture dans nos écoles de la campagne."

Le conférencier, après avoir rappelé les progrès de cette invention depuis le début

jusqu'au degré de perfection qu'elle a atteint aujourd'hui, et en avoir démontré l'utilité, nous a fait connaître la marche méthodique qu'il suit dans l'enseignement de cette branche.

Tous les élèves, dit-il, quels que soient leur âge et leur degré d'avancement, doivent écrire, pendant que le titulaire enseigne à une division, les autres élèves écrivent sur leur ardoise ou sur leur cahier les exemples que le maître a tracés au tableau noir, en ayant eu bien soin de les proportionner à la capacité des enfants. De cette manière, ils sont tous occupés, et les commençants apprennent à écrire en même temps qu'à lire. Il est certain que si tous les maîtres en agissaient ainsi, on ne verrait pas de ces enfants qui ont fréquenté l'école plusieurs années et qui, cependant, savent à peine écrire leur nom et quelquefois pas du tout.

La manière dont il corrige les exercices a aussi fort intéressé l'assemblée.

M. Lippens félicite le conférencier de son intéressant travail et exprime le désir de voir ses excellents procédés mis en pratique dans toutes les écoles de son district d'inspection.

Il le remercie aussi de lui avoir fourni l'occasion de parler de l'*écriture droite*, qui, ajoute-t-il, est la plus facile, la plus rapide et la plus rationnelle. L'*écriture penchée*, qu'on devrait plutôt appeler *écriture croche*, est contraire aux règles de l'hygiène, car, dit-il, les rayons visuels, déviés de leur direction naturelle—la ligne droite—par un effort constant de l'enfant, peuvent avoir et ont même déjà pour résultat funeste de le faire *loucher*.

Il cite ensuite plusieurs maisons de commerce et les noms de Canadiens occupant des positions importantes, qui pratiquent l'*écriture droite*.

Il termine enfin en disant que l'*écriture penchée* n'a plus son importance depuis l'invention du clavigraph.

A M. Lippens succéda M. J.-B. Cloutier. Il dit que cette question a été bien longuement et depuis longtemps discutée en Belgique et aux Etats-Unis, où on a déjà adopté l'*écriture droite* en certains endroits.

Il est en faveur de l'*écriture droite*, parce que tous les enfants qui l'emploie, à peu d'exception près, réussissent à écrire en un temps relativement court ; ce qui arrive peu souvent avec l'*écriture penchée*.

M. Lefèvre démontre les avantages de l'écriture droite sur l'écriture penchée qu'on se plaît quelquefois à décorer du mot d'artistique et qu'on devrait plutôt, d'après lui, appeler atroce.

L'écriture droite, dit-il en terminant, est l'écriture de l'avenir et tâchons d'en hâter l'adoption.

M. Ahern : l'écriture droite nous vient de l'armée anglaise, où on l'enseigna aux soldats qui ne savaient ni lire ni écrire, de préférence à la penchée. Dans certains examens en Angleterre on exige l'écriture droite.

La première série de cahiers d'écriture droite a été publiée par Jackson.

Les protestants de Montréal ont commencé, il y a quatre ans, à en faire l'essai dans une école, et le succès n'a pas manqué de couronner leurs efforts.

Espérons que plus tard, lorsqu'on en constatera les résultats satisfaisants dans nos écoles et qu'on saura apprécier l'économie d'au moins 45% de papier qu'elle est appelée à réaliser, le Conseil de l'Instruction publique finira sans doute par l'adopter.

M. Lacasse, tout en ne voyant rien de nuisible à la santé dans l'ancienne manière d'écrire, n'est pas contre le changement proposé.

Il dit qu'il est en faveur de l'écriture la plus simple, la plus lisible et la plus rapide.

M. le président, après avoir remercié le conférencier, se déclare heureux de voir que tous les membres de l'association sont unanimes à donner la préférence à l'écriture droite.

Cette écriture lui semble la plus rationnelle et la plus facile. L'enfant, dit-il, est toujours porté à tracer des lignes droites. Suit-il de sa plume les barres inclinées de son cahier-modèle, présentez-lui une feuille de papier blanc, faites-lui copier ces bâtons, il tracera des lignes droites.

Il est ensuite proposé par M. Lefèvre, appuyé par M. Ahern, qu'un comité composé de MM. Lacasse, Cloutier, Frève, du moteur et du secondeur, avec liberté de s'adjoindre d'autres membres, soit nommé aux fins d'étudier la possibilité d'introduire dans les écoles canadiennes l'écriture droite, dont le principe a été unanimement adopté à cette séance.

Adopté.

La séance est ensuite ajournée à deux heures de l'après-midi.

Séance de l'après-midi.

Elle est ouverte à deux heures précises sous la présidence de M. Magnan.

M. Ahern attire l'attention des membres de l'association sur le fait que le rapport de la commission administrative du fonds de pension a été publié dans un journal de Montréal et qu'on en a pas eu de nouvelles à Québec.

Il est décidé que le secrétaire de l'association écrive à M. Couillard, secrétaire de la commission, pour avoir des renseignements à ce sujet.

Après une discussion sur certains amendements projetés se rapportant à la loi du fonds de pension des instituteurs, à laquelle prennent part M. le président, MM. Cloutier, Ahern, Toussaint, Lefèvre, Lippens. Monsieur Ahern propose, appuyé par M. Lippens, qu'un comité permanent, composé de M. le président, MM. Lacasse, Cloutier, du secrétaire, du moteur et du secondeur, soit formé pour s'occuper de tout ce qui a trait au fonds de retraite.—Adopté.

Le comité qui avait mission de s'occuper de la représentation du corps enseignant dans le comité catholique du conseil de l'Instruction publique, fait rapport comme suit : "Le secrétaire de l'association a écrit au surintendant de l'Instruction publique quelques jours avant la réunion du comité catholique qui a eu lieu le 25 du présent mois, le priant de soumettre au dit comité s'il ne serait pas opportun de faire entrer deux instituteurs en fonction dans le conseil de l'Instruction publique. Le comité catholique vient de répondre à cette question en transmettant au gouvernement la requête que l'association des instituteurs de Montréal lui avait adressée à ce sujet."

M. Magnan croit que cette démarche est de bonne augure. Car si le comité catholique eut désapprouvé le projet, il l'aurait dit. Il espère que le gouvernement saura reconnaître les services que le corps enseignant des écoles primaires a rendu à la province.

M. Ahern dit que l'association des instituteurs de Montréal lui a communiqué une copie de la requête qu'elle avait adressée au

comité catholique au mois d'avril dernier. Cette requête se termine comme suit :

“ Deux moyens également praticables peuvent être employés par le comité catholique du conseil de l'Instruction publique, pour admettre au nombre de ces membres, des hommes qui font de l'enseignement leur profession :

PREMIER MOYEN

“ Demander au gouvernement, aussitôt qu'il y aura vacance parmi les membres laïques du dit comité, de nommer deux fonctionnaires de l'enseignement primaire, dont l'un suggéré par l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval et l'autre par l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier.

DEUXIÈME MOYEN

“ Ajouter au comité catholique un égal nombre d'instituteurs religieux et d'instituteurs laïques auxquels seraient référés toutes les questions pédagogiques, les programmes d'enseignement, le choix des livres de classe, les règlements pour les écoles, et en général tout ce qui a trait à l'enseignement primaire.

Et vos requérants ne cesseront de prier. ”

M. le président est d'avis que le gouvernement pourrait facilement augmenter le nombre des membres du Conseil de l'Instruction publique. Et quant à ce qui regarde le comité catholique, il lui semble facile de résoudre le problème en faisant entrer dans ce corps distingué deux instituteurs laïques et deux instituteurs religieux, Prêtres ou Frères. Ces nouveaux membres du comité catholique devraient posséder tous les pouvoirs de leurs collègues et non former à part *un comité de référence*.

M. le président invite la conférence à discuter la question suivante, qui est sur les ordres du jour : “ L'enseignement du français, tel que donné actuellement dans nos écoles, est-il suffisant ? ”

M. Lippens parle longuement sur cet important sujet. Il fait remarquer que dans la plupart de nos écoles, l'étude du français se borne à la grammaire, croyant par là enseigner la langue ; lorsqu'un sujet de com-

position est donné aux élèves, il n'est pas du tout proportionné à leur âge et à leur capacité. On enseigne très souvent la rhétorique avant d'avoir initié les enfants à la formation de phrases simples d'abord et ensuite composées. N'est-il pas absurde de donner à des élèves qui ne peuvent écrire décemment une petite lettre, pas même s'exprimer convenablement, des descriptions fictives, des sujets logiques, philosophiques, etc.

Cependant, ajoute-t-il, je constate avec plaisir qu'il y a progrès dans l'enseignement de cette branche, si j'en juge par les lettres impossibles que je recevais autrefois et celles qui me viennent aujourd'hui de mon district d'inspection. Les couvents ont beaucoup fait dans ce sens depuis quelques années.

M. Lefèvre : L'orthographe, la grammaire, ce n'est pas la partie essentielle d'un idiôme, comme on semble trop le croire hélas ! ce n'en est que la toilette ; je dirai que ce n'est qu'accessoire, car il faut bien se rappeler que la grammaire est une déduction des écrits des premiers auteurs, et que savoir une langue, c'est être capable d'exprimer sa pensée par la parole et par l'écriture.

M. Ahern : La science suit toujours l'art ; c'est l'ordre naturel. Nous avons parlé avant d'apprendre la grammaire ; les hommes ont nagé avant qu'Archimède eût découvert son grand principe d'hydrostatique.

M. le président : “ Savoir les règles de la grammaire par cœur, être capable d'écrire une dictée sans faute et d'analyser les phrases les plus difficiles, ce n'est pas encore connaître sa langue maternelle : ce n'est qu'en posséder l'*orthographe*.

On connaît bien sa langue, lorsqu'on est capable de la parler et surtout de l'écrire d'une manière convenable, avec goût et correction.

Apprendre à l'enfant à parler correctement et à rédiger sans le secours de personne, soit une lettre, une description ou une narration, tel doit être l'objectif de l'enseignement de la langue maternelle à l'école primaire.

La grammaire, la dictée, les devoirs grammaticaux, l'analyse ne doivent pas être considérés comme des matières séparées, mais bien comme les éléments d'un enseignement commun ayant pour but la *réduction* et le *langage*.

Il ne faut pas perdre de vue que ce qui sert le plus dans la vie pratique, ce n'est pas tant de savoir les règles de la grammaire et les secrets de l'analyse que d'être capable d'aligner avec bon sens et correction les idées que nous voulons communiquer aux autres."

L'association est d'opinion qu'on devrait donner dans toutes les écoles de petits sujets de rédaction à développer une ou deux fois par semaine.

M. Lefèvre donne avis qu'à la prochaine conférence il proposera pour sujet de discussion la question suivante: "L'enseignement doit être donné concentriquement et pourquoi?"

M. Lefèvre donnera une conférence pratique sur l'écriture droite, et M. J. Paradis traitera un sujet.

Et la séance est ajournée au dernier samedi de septembre prochain.

(Vraie copie),

NÉRÉE TREMBLAY,
Secrétaire.

Les écoles à la campagne

La *Croix du Canada* du 16 août dernier, sous le titre ci-dessus, a publié un excellent article au cours duquel nous avons lu avec plaisir le passage suivant:

"Qu'on choisisse des instituteurs capables, qu'on les paye bien..."

Qu'il ne soit pas dit plus longtemps qu'un charretier gagne plus d'argent qu'un maître d'école et qu'une servante est mieux traitée qu'une institutrice. Tous les hommes sont égaux, mais cela ne nous dispense pas de remplir un devoir sacré, d'honorer la science et de lui aplanir les voies.

Qu'on ajoute à chaque école un bon lopin de terre. L'instituteur pourra ainsi donner à ses élèves des leçons d'agriculture pratique. Au bout de quelques années, il ne voudra plus s'en aller; sa belle terre le retiendra. Puis, il y trouvera des ressources, des douces. Il aura son *chez lui*, il ne sera plus comme l'oiseau sur la branche, toujours prêt à partir pour d'autres climats. On ne verra

plus ce que j'ai vu, hélas! plus d'une fois: de braves maîtres d'école dire adieu à leurs élèves, pour aller porter des planches dans les moulins à scie des Etats-Unis. Les braves pionniers de la civilisation pourront même amasser un peu d'argent, laisser quelques rentes à leurs veuves, frayer à leurs chers enfants le chemin de l'avenir.

Serait-ce trop, par hasard? Le maître d'école ne vaut-il pas autant, ne vaut-il pas dix fois mieux que ces cabaleurs politiques et ces blagueurs de "hustings", qui, après avoir joué la comédie pendant des années, arrivent aux plus hautes fonctions ou vivent grassement en riant de leurs dupes.

Donc, soyons justes et prévoyants: des écoles primaires, de bons maîtres, de bonnes maîtresses, une petite ferme modèle dans chaque paroisse... Là est le salut."

Voilà une chose que nous demandons depuis huit ans dans l'*Enseignement primaire*: "Faire un *chez lui* à l'instituteur, le payer convenablement." Le secret du relèvement de notre enseignement primaire est là.

C.-J. M.

Rapports des inspecteurs d'écoles

GLANURES

"La note générale de mes écoles, d'après l'article 13 des règlements scolaires, a été comme suit: 6 ont obtenu la note *excellente*, 37 *très bien*, 67 *bien* et 29 *médiocre*.

Il a été construit 5 nouvelles maisons d'école dans le cours de l'année, et plusieurs ont été notablement réparées.

Il ne se trouve plus, dans ma circonscription, que 28 écoles installées dans des salles louées, ou fournies gratuitement. La plupart de ces écoles ne sont pas installées confortablement, c'est pourquoi je m'efforce de faire construire de bonnes maisons autant que faire se peut.

Il y a un bon nombre de maisons d'école qui présentent l'espace et le confort voulus; mais aussi il s'en trouve un trop grand nombre, construites depuis quelques années, qui ne sont pas suffisamment closes; elles sont

froides, on néglige de les crépir ou de les plafonner. Les mobiliers de classe dans plusieurs écoles ne présentent aucune des conditions réglementaires et hygiéniques. Dans des municipalités nouvelles, il est raisonnable d'exercer un peu de tolérance à cet égard, si ces municipalités sont pauvres; mais il faut l'avouer, ce n'est pas toujours les plus pauvres que l'on trouve en défaut sous ce rapport.—D. LEFEBVRE, Trois-Rivières.”

“ Il y a progrès en général; cependant je dois signaler deux matières importantes qu'on enseigne peu: c'est l'histoire du Canada et la géographie. Est-ce négligence ou manque de connaissances? Je ne le crois pas, tout le mal provient de la méthode suivie; la mémoire joue un trop grand rôle, dans toutes les écoles; on trouve des cartes, mais l'on ne s'en sert pas ou sans résultat pratique. Il en est ainsi en histoire du Canada: on trouve un bon nombre d'élèves en état de réciter de mémoire tout le petit volume qu'on leur a mis entre les mains; mais ils ne sont pas nombreux parmi ces mêmes élèves, ceux qui peuvent faire un résumé intelligent des premiers essais de colonisation, ou des principaux faits de l'administration de nos premiers gouverneurs français. Ce n'est pas ainsi qu'on inspirera le goût de la lecture et surtout de celle qui a trait à notre histoire.

On construit de nouvelles et bonnes maisons d'école tous les ans, mais il y a encore beaucoup à faire sous ce rapport, surtout dans les localités les plus riches; je pourrais faire la même remarque quant au matériel (tables et bancs), car c'est cette partie du mobilier scolaire qui laisse le plus à désirer.

L'administration financière est telle que les plaintes sont nulles ou à peu près. Vous avez pu le remarquer par mes bulletins, M. le Surintendant, les institutrices déclarent être bien payées. Je ne connais que deux municipalités, dans mon district d'inspection, où l'argent ne rentre pas assez bien; toutefois il faut encore tenir compte des circonstances difficiles où elles se trouvent.

Je ne saurais terminer ces quelques remarques sans témoigner de ma vive reconnaissance envers MM. les membres du clergé de mon district d'inspection pour l'aide qu'ils

m'accordent afin d'assurer le bon fonctionnement des écoles et en relever le niveau. Je remercie plus spécialement MM. les curés de mon ancienne division pour l'accueil toujours bienveillant qu'ils m'ont fait, et leur bonne volonté à faciliter, par leurs sages conseils, l'accomplissement de mes devoirs comme inspecteur.—L.-N. LÉVESQUE, Roxton Falls.”

Notre histoire

Nous lisons ce qui suit dans la *Croix du Canada* du 9 août dernier :

“ Il paraît que nos éducateurs ont conçu l'idée d'avoir enfin un ouvrage conçu au point de vue national et non suivant les vues des différentes races et des différentes croyances qui se partagent notre population.”

Ce ne sont pas les éducateurs de la province de Québec qui ont conçu l'idée d'une histoire du Canada *genre neutre*, mais bien les instituteurs protestants réunis en convention, à Montréal, durant l'été de 1892.

Quant à nous, nous avons déjà condamné cette idée dans les colonnes de *l'Enseignement primaire* et devant l'association des instituteurs catholiques de Québec.

C.-J. M.

Bureau des examinateurs catholiques de St-Ferdinand d'Halifax (Mégantic)

PREMIÈRE SESSION

Tenue les 10 et 11 juillet 1894

MEMBRES DU BUREAU: Révds MM. L.-E.-A. Gagné, Ptre, D. Matte, Ptre, Ballantyne, Ptre, C.-S. Richard, Ptre, Hon. C. Cormier, C. L., L.-S. Fréchette, M. P., C.-J. Magnan, professeur.

Tous les membres du bureau étaient présents à l'exception de M. l'abbé Richard et de M. Fréchette.

En résumé, le bilan de la première séance de ce bureau est comme suit :

Nombre de jours de réunion.....	2
“ de candidats examinés.....	27
“ “ refusés.....	10
“ d’instituteurs admis.....	0
“ d’institutrices admises.....	17
“ total de brevets accordés.....	17

LISTE DES BREVETS ACCORDÉS

Ecole modèle, français : Mlles Ophilia Brochu, Amanda Demers, Eugénie Hamel, Emilia Paradis, Alphonsine Tardif, Lydia Chartier.

Ecole élémentaire, français : Alice Alain, Appolina Belliveau, Virginie Bellefeuille, Amanda Demers, Amabella Désilets, Alice Dumas, Maria Gouin, Adélie Lamb, Gilberte Maillot, Zélida Martineau, Joséphine Paris.

ÉPREUVES ÉCRITES

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

$\frac{1}{2}$ heure

GRAMMAIRE FRANÇAISE

1^o Qu'appelle-t-on verbes pronominaux ou réfléchis ?

2^o Composez une phrase dans laquelle vous ferez entrer un verbe pronominal accidentel.

3^o Conjuguez les verbes *prier* et *prendre* au passé défini ou déterminé.

4^o Combien le présent de l'infinitif forme-t-il de temps ? Quels sont ces temps ?

5^o Donnez une phrase dans laquelle vous ferez entrer un *adjectif démonstratif* et un *pronom démonstratif* ?

DICTÉE FRANÇAISE

1 heure

Pourquoi les jeux de l'enfance sont-ils si agréables et si intéressants ? C'est parce qu'ils nous révèlent une âme innocente, jouissant du bonheur avec délices et sans arrière-pensées. Voyez l'homme dans le plaisir, il n'y est jamais tout entier ; ses sens sont agréable-

ment émus, mais son imagination se tourmente ; ou bien l'imagination est charmée, mais la pensée est inquiète : d'ailleurs ses plaisirs sont ordinairement mêlés de réflexion ; il sait qu'il éprouve du plaisir, il le savoure parce qu'il en prévoit la fin ; enfin cette incertitude même le sollicite souvent à dépasser les limites de ses besoins, à chercher des jouissances au delà du convenable et du naturel.

Mais regardez l'enfance ; comme ses jeux sont naturels ! comme ses mouvements sont sincères ! comme la joie qui y éclate est pleine et franche ! comme l'âme tout entière passe dans les actions, dans les cris, dans le visage ! quelle belle image de la sérénité et du bonheur, non pas, il est vrai, de ce bonheur profond et suprême qui se connaît lui-même, et que les plus heureux ne font guère qu'entrevoir, mais d'un bonheur naïf qui ne craint rien, et qui ne se demande pas s'il a commencé et s'il doit finir.

Le rire de l'enfant a le même charme : il ne naît pas comme celui de l'homme de la vue d'un ridicule ou d'un rapport étrange et inattendu entre les idées, mais tout simplement de la joie intérieure. Un rien fait éclater ce rire si franc, si frais, si riche en quelque sorte, et qui trahit un si profond contentement.

JANET.

ANALYSE GRAMMATICALE

20 minutes

Analysez la phrase suivante :

“ L'âme tout entière passe dans les actions des enfants. ”

ART ÉPISTOLAIRE

$\frac{1}{2}$ heure

1^o Quel est le style qui convient le mieux aux lettres familières ?

2^o En quoi consiste la *clarté* dans le style ?

3^o Qu'entend-on par la *propriété des termes* dans le style ?

- 4^o Le caractère d'une lettre de demande.
5^o Comment doit-on terminer une lettre écrite à un évêque?

COMPOSITION

1 heure

LETTRE DE REMERCIEMENT

Emile remercie sa grand'mère de la montre qu'elle lui a envoyée à l'occasion de sa fête patronale. Depuis longtemps il la désirait en secret; aussi est-il fort heureux et fort reconnaissant. Il viendra lui-même remercier sa bonne grand'mère de ce joli cadeau.

ARITHMÉTIQUE

1 heure

- 1^o Un tonneau est rempli au $\frac{3}{5}$. Pour le remplir complètement il faut encore 26 gallons 2 pintes; quelle est sa contenance?

Solution:

$$\frac{5}{5} - \frac{3}{5} = \frac{2}{5}$$

$$\frac{2}{5} = 26 \text{ g. } 2 \text{ p.} = 106 \text{ pintes.}$$

$$\text{Si } \frac{2}{5} = 106 \text{ pintes}$$

$$\frac{1}{5} = \frac{106}{2}$$

$$\frac{5}{5} = 53 \times 5 = 265 \text{ p. ou } 66 \text{ g. } 1 \text{ p.} \text{—Rég.}$$

- 2^o Une livre de lait donne généralement 0.1109 lbs de fromage. Combien rapporteront 137 lbs de lait converti en fromage, si le fromage est vendu $11\frac{3}{4}$ cts la livre?

Solution:

$$.1109 \times 137 \times 11\frac{3}{4} = \$1.79 \text{—}$$

- 3^o Trouver l'intérêt de \$959 à 6% pour 4 ans et 2 mois?

Solution:

$$\begin{array}{l} \text{L'int. de } \$1 \text{ pendant } 1 \text{ an} = .06 \\ \text{“ } \$1 \text{ “ } 4 \text{ ans} = .06 \times 4 = .24 \\ \text{“ } \$1 \text{ “ } 1 \text{ mois} = .00\frac{1}{2} \\ \text{“ } \$1 \text{ “ } 2 \text{ “} = .00\frac{1}{2} \times 2 = .01 \\ .24 + .01 = .25 \\ 950 \times .25 = \$237.50 \text{—Rég.} \end{array}$$

- 4^o Une troupe d'ouvriers a extrait 1200 pieds cubes de pierre en 54 jours, combien en extraira-t-elle en 48 jours?

Solution:

jours	pds cubes
54	1200
48	?

$$\frac{1200 \times 48}{54} = \frac{57600}{54} = 1066\frac{2}{3} \text{—Rég.}$$

- 5^o Combien y a-t-il de jours, d'heures, de minutes et de secondes dans 8 heures 40 minutes 18 secondes + 12 heures 30 minutes 50 secondes + 15 heures 30 minutes?

Solution:

hrs	min.	secondes
8	40	18
12	30	50
15	30	
jr		
1	12	41

(à suivre)

Instruction religieuse

EXPLICATION LITTÉRALE ET SOMMAIRE DU CATÉCHISME DES PROVINCES DE QUÉBEC, MONTRÉAL, OTTAWA. OU LIVRE DU MAÎTRE A L'USAGE DES PERSONNES CHARGÉES DE FAIRE APPRENDRE AUX ENFANTS LE TEXTE DU CATÉCHISME

Par Ed. Lasfargues, Ptre, Supérieur du Patronage Saint-Vincent de Paul de Québec. (1)

(Droits réservés.)

CATÉCHISME.—Le mot catéchisme a deux sens, il signifie premièrement le livre qui renferme par questions et réponses l'abrégé des vérités qu'il faut croire et des devoirs qu'il faut pratiquer.

Le mot catéchisme signifie en second lieu les instructions qui sont faites aux enfants

(1) Nous commençons aujourd'hui la publication d'un travail qui sera très utile à chacun des membres de la famille enseignante. La religion étant la seule base véritable de l'éducation, il importe que l'enseignement de cette branche soit donné de la manière la plus parfaite possible. Le procédé qu'emploie M. l'abbé Lasfargues fait aimer l'étude

pour leur apprendre ces vérités et ces devoirs ; c'est dans ce sens que l'on dit "aller au catéchisme."

CHAPITRE PREMIER

De la fin de l'homme

1. Q. Qui a *Créé* le monde ?

R. Dieu est le *créateur* du *ciel* et de la *terre* et de toutes les choses *visibles* et *invisibles*.

—Créer c'est faire quelque chose de rien, l'opposé de créer c'est anéantir, anéantir c'est détruire tellement une chose qu'il n'en reste plus absolument rien. Dieu seul peut créer et anéantir.

On appelle *créateur* celui qui crée, c'est-à-dire celui qui fait une chose de rien, ce nom ne peut se donner en toute vérité qu'à Dieu seul.

Le mot *ciel* signifie ici tout à la fois : le firmament avec les astres, et la demeure des bienheureux avec les anges.

Le mot *terre* désigne le globe que nous habitons avec tout ce qu'il contient à sa surface et dans son sein ; les hommes, les animaux, les plantes, les minéraux, les eaux, l'air, etc.

On appelle *visibles* toutes les choses que l'on peut voir : les hommes, le soleil, les plantes etc.

On appelle *invisibles* les choses que l'on ne peut pas voir : les anges, les âmes, les sons, etc.

2. Q. Qu'est-ce que l'homme ?

R. L'homme est un être composé d'un corps et d'une âme et *créé* par Dieu à son *image* et à sa *ressemblance*.

—Bien que l'on dise que l'homme soit créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, c'est par son âme et non par son corps qu'il ressemble à Dieu.

Notre âme est créée à l'*image* de Dieu, cela veut dire qu'elle est un esprit comme Dieu est un esprit.

du catéchisme aux enfants, parce qu'il tient compte de cet axiome pédagogique : " Qu'il faut faire comprendre avant de faire apprendre. " Nous remercions M. Lasfargues de la faveur qu'il accorde à l'*Enseignement primaire* en nous permettant de donner à ses lecteurs la *primeur* de la première partie d'un ouvrage qui devrait être publié en brochure le plus tôt possible.

C.-J. M.

Notre âme est créée à la *ressemblance* de Dieu, cela veut dire que comme Dieu nous pouvons par notre âme connaître, aimer et agir librement.

Toutefois cette ressemblance n'est pas entière car les perfections de Dieu sont infinies, tandis que celles de notre âme sont finies.

3. Q. Comment notre âme ressemble-t-elle à Dieu ?

R. Notre âme ressemble à Dieu en ce qu'elle est un esprit qui ne mourra jamais et qu'elle est douée d'une *intelligence* et d'une *volonté* libre.

—On appelle *intelligence* la faculté ou le moyen que Dieu nous a donné pour pouvoir penser, comprendre et agir sagement.

La *volonté* est la faculté ou le moyen que Dieu nous a donné de choisir telle ou telle chose, selon qu'il nous plaît.

Récompenses obtenues par les écoles de la province de Québec, à l'exposition de Chicago

Liste complète des écoles et des personnes auxquelles des prix ont été décernés :

Académie St-Louis de Gonzague des Sœurs du Bon Pasteur, Montréal ; Ecole modèle d'Aylmer, Aylmer ; Arthur Arcand, Ottawa ; Académie des Frères des Ecoles Chrétiennes, Québec ; M. U.-E. Archambault, Montréal ; Frères de l'Instruction Chrétienne, Laprairie ; Frères du Sacré-Cœur, Arthabaska ; Ecole Belmont, Montréal ; M. le chanoine Bruchési, Commissaire pour l'Exposition Scolaire Catholique, Montréal ; Frères des Ecoles Chrétiennes, Montréal ; Frères Orestus, des Ecoles Chrétiennes, Montréal ; Frère Pélérinus, des Ecoles Chrétiennes, Montréal ; Académie de Coaticooke, Coaticooke ; Sœurs de Ste-Croix, St-Laurent ; Collège St-Laurent, St-Laurent ; Conseils des Arts et Manufactures, Montréal ; Institut des Clercs de Saint-Viateur, Joliette ; Académie Commerciale Catholique, Montréal ; Ecole de la Côte St-Antoine, Côte St-Antoine ; Rév. Père Carrier, St-Laurent ; Dunham Academy, Dunham ; A. M. P. Drouin, Ottawa ; Département de l'Instruction Publique, Québec ; Cercle De La Salle, Québec ; Ecole Elé-

mentaire, Repentigny ; Mlle Goudreau, St-Pascal de Kamouraska ; Mlle Dalpé, Ste-Marie Salomé ; Sœurs Grises de la Croix, Pointe du Lac ; M. Gélinas, Vaudreuil ; Ecole des Sœurs Grises, Côte des Neiges, Montréal ; Huntingdon Academy, Huntingdon ; Institution des Aveugles (Asile Nazareth), Montréal ; Institution des Sourdes-Muettes des Sœurs de la Providence, Montréal ; Institution des Sourds-Muets des Clercs de St-Viateur, Montréal ; Ecole Normale Jacques-Cartier, Montréal ; Collège de Joliette, Joliette ; Knowlton Model School ; Knowlton ; Lachute Academy, Lachute ; Ecole Normale-Laval, Méthode de dessin de M. Lefavre, Québec ; Lennoxville Model School, Lennoxville ; Lachine Model School, Lachine ; Mile-End Public School, Mile-End, Montréal ; Montreal, Society Decorative Art, Montréal ; Frères Maristes, Ibergville ; Académie de Mme Marchand, Montréal ; M. A.-O. Matton, Ottawa ; Petit Séminaire de Montréal, Montréal ; Montreal Protestant Public School, Montréal ; M. Alph. Martigny, Québec ; Collège du Mont St-Louis, Montréal ; Collège de Nicolet, Nicolet ; Ecole Normale des Frères des Ecoles Chrétiennes, Maisonneuve ; Gouvernement Provincial de Québec, Québec ; Ecole Polytechnique, Montréal ; Collège de Rigaud, Rigaud ; Sherbrooke Model School, Sherbrooke ; St-John's High School, St-Jean, Québec ; Sœurs du Bon Pasteur, Québec ; Sœurs de Jésus-Marie, Sillery ; Collège de Sherbrooke, Sherbrooke ; Congrégation de Ste-Croix, St-Laurent ; Sœurs de Ste-Anne, Lachine ; Sœurs de la Présentation, St-Hyacinthe ; Ecole de St-Alexis, Québec ; Sarsfield's School, Montréal ; Révde Sœur Ste-Amélie, des Sœurs de Ste-Croix, St-Laurent ; Révde Sœur Ste-Marie du Précieux-Sang, Congrégation de Notre-Dame, Montréal ; Sœurs de la Charité, Québec ; Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal ; Sœurs Ursulines, Stanstead ; Sœurs Ursulines, Québec ; Sœurs Ursulines, Trois-Rivières, Sœurs Ursulines, Roberval, Lac St-Jean ; Couvent de Villa Maria, Montréal ; Waterville Kindergarten, Waterville, Qué ; Waterloo Academy, Waterloo, Qué.

Variétés

—
 L'*Enseignement primaire* accuse réception, avec remerciements, de l'*Annuaire* du séminaire de Chicoutimi et du *Palmarès* de l'Académie commerciale catholique de Montréal.

—
 Sommaire du *Naturaliste canadien*, livraison de juillet 1894 : L'abbé Provancher, V. A. H. ; Cours d'entomologie populaire ; Les microbes ; La guerre aux insectes ; A nos correspondants ; Anatomie et physiologie.

—
 Sommaire de la *Revue canadienne*, livraison d'août 1894 : Un nouveau commentaire de saint Thomas, J. Lefranc ; Octave Crémazie, *étude littéraire*, l'abbé N. Degagné ; A M. Ernest Gagnon (poésie), W. Chapman ; La bague de Marie Stuart, comtesse de Ballestrem ; Chronique du mois *** ; Les Bastonnais (roman canadien), J. Lespérance.

—
 L'*Impartial* nous apprend que durant le mois de juillet dernier les instituteurs acadiens se sont réunis en congrès pour discuter les questions d'éducation et les moyens à prendre pour assurer les progrès de la langue française dans l'île du Prince-Edouard.

Des travaux très intéressants ont été lus, des résolutions adoptées et tout un programme arrêté. C'est avec un sensible plaisir que l'on a constaté dans les discours de presque tous ceux qui ont pris part aux délibérations du congrès, l'expression d'un attachement inaltérable à la langue française.

Aujourd'hui, sur une population de 110,000 âmes, l'île du Prince-Edouard compte 12,000 Acadiens-français.

Nos félicitations à nos confrères des provinces maritimes.

—
 Il s'élève fréquemment dans la presse de notre province des débats où l'on expose chacun à sa façon sa manière de voir en matière doctrinale. De ces sortes de disputes

il résulte assez souvent des divisions malheureuses qui font un tort immense à la cause catholique. Que les écrivains laïques laissent donc aux évêques le soin de commenter les Ecritures saintes et les Encycliques des papes. Dans toutes ces questions de principes, ce qu'il y a de plus simple à faire pour les catholiques, c'est de suivre docilement les enseignements de l'Eglise tels que communiqués et expliqués aux fidèles par leur Ordinaire légitime. Là seul se trouve le secret de la paix religieuse dans un pays. La discipline catholique ainsi entendue fait fleurir l'Ordre dans la vie intellectuelle, condition indispensable à l'avancement religieux d'un peuple. L'humble fidèle se rend à la voix de son pasteur ; le pasteur reçoit ses instructions d'une seule source : son évêque ; et les évêques puisent à pleines mains aux inépuisables trésors de l'Eglise de Rome, fondée par Jésus-Christ afin de rétablir l'ordre sur la terre, ordre que le paganisme avait bouleversé.

L'Ordre !

Si tous les catholiques savaient comprendre ce beau mot comme Ernest Hello l'a si bien compris, la nécessité de ce qu'il est convenu d'appeler *Ecole* dans les luttes politico-religieuses aurait bientôt cessé. Il n'y aurait plus qu'une sorte de catholiques ; les catholiques sans épithètes ; il n'y aurait plus qu'une vérité catholique : la vérité intégrale.

Remis

Faute d'espace nous avons remis la publication du procès-verbal de la dernière réunion des instituteurs catholiques de Montréal au prochain numéro.

Ouvrage reçu

L'honorable E.-J. Flynn, commissaire des Terres de la Couronne, vient de publier un *Guide du colon* qui fait honneur à son département. Cette jolie brochure contient des renseignements complets sur les régions colonisables de la province de Québec.

Un bel exemple

La municipalité scolaire de Chicoutimi a abonné toutes les institutrices de sa circonscription à l'*Enseignement primaire* et s'est chargée de remettre elle-même le montant de l'abonnement au propriétaire du journal.

Sciences physiques et naturelles (1)

COURS ÉLÉMENTAIRE

Ecrire le *texte* et le *plan* au tableau noir, puis lire le *développement* à haute voix, à toute la classe. Ensuite, commenter un peu le développement et poser quelques questions aux élèves. Enfin, *dicter* le développement ou l'écrire en entier au tableau noir afin que les élèves puissent mettre chaque exercice *au propre* dans leur cahier-unique de devoirs journaliers.

LE SEL

DÉVELOPPEMENT

TEXTE.—Qu'est-ce que le sel ? Parlez de ses usages.

Plan.—I. Le chlorure de sodium ; son aspect ; son goût.—II. Le sel marin et le sel gemme.—III. Les marais salants et les mines de sel.—IV. Usage du sel.

Ce que nous appelons vulgairement sel, se nomme en chimie *chlorure de sodium*. C'est une substance sèche, facile à briser et à réduire en poudre, d'un blanc grisâtre, d'un goût piquant et un peu amer, et qui se fond facilement sous l'action de l'humidité.

Il y en a de deux sortes : le sel marin, qu'on extrait de l'eau de mer, le sel gemme, que l'on trouve dans le sein de la terre, d'où on l'extrait sous forme de blocs.

On nomme marais salants des bassins peu profonds qu'on établit au bord de la mer et qu'on recouvre d'argile battue. On fait arriver l'eau dans ces bassins par de petits canaux. L'eau en s'évaporant sous l'action de l'air et du soleil, laisse au fond du bassin une couche plus ou moins épaisse de ce sel

(1) L'*Education nationale* de Paris a déjà publié une série de petits articles scientifiques qui serviront de base au cours élémentaire de sciences que nous commençons aujourd'hui.

qu'on recueille alors à l'aide de grandes pelles et qu'on dépose sur les bords du bassin où il s'achève de sécher. Le sel blanc est le sel raffiné dans des établissements spéciaux.

Le sel rend de grands services à la cuisine. Il est utilisé dans presque tous les aliments.

Poésie

L'ANGELUS

Mais quel son a vibré dans les feuilles ? La cloche,
Comme du soupir des eaux qui s'élève du bord,
Répand dans l'air ému l'imperceptible accord,
Et, par des mains d'enfants au hameau balancée,
Vient donner de si loin son coup à la pensée :
C'est l'Angelus qui tinte, et rappelle en tout lieu
Que le matin des jours et le soir sont à Dieu.
A ce pieux appel le laboureur s'arrête,
Il se tourne au clocher, il découvre sa tête,
Joint ses robustes mains d'où tombe l'aiguillon,
Elève un peu son âme au-dessus du sillon,
Tandis que les enfants, à genoux sur la terre,
Joignent leurs petits doigts dans les mains de leur

[mère...

LAMARTINE.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 juin (1894), de nommer M. Félix Carbray, M. P. P., membre de la commission scolaire catholique de la cité de Québec, en remplacement de feu l'honorable John Hearn, dont le terme d'office est expiré le 30 juin dernier.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 juin (1894), de renommer le vénérable archidiacre Lewis Evans, de la cité de Montréal, commissaires des écoles protestantes de la cité de Montréal.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 23 juin courant, 1894, de nommer M. Louis Bouchard, commissaire d'écoles pour la municipalité de Ouatichouan, comté du Lac Saint-Jean, en remplacement de M. Henri Bouchard, démissionnaire.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 30 juillet dernier, 1894, de nommer MM. Nazaire Lagacé et Daniel Lejeune, commissaires d'écoles pour la municipalité de Newport, comté de Gaspé, en remplacement d'eux-mêmes, leur terme d'office étant expiré.

En vertu de l'acte 57 Victoria, chapitre 24, des statuts de la province de Québec, le bureau des commissaires d'écoles catholiques, de la cité de Montréal, a été constitué comme suit, le premier juillet dernier (1894) :

Par nomination du lieutenant-gouverneur en conseil.—MM. F.-D. Monk, avocat ; L.-E. Desjardins, médecin, et M.-T. Brennan, médecin.

Par nomination de Mgr l'archevêque de Montréal :—Révérends chanoine P.-N. Bruchési, J.-U. Leclerc et J. Quinlivan.

Par nomination du conseil de ville de Montréal :—MM. les échevins Raymond Préfontaine, Cléophas Beausoleil et William Farrell.

En conséquence, le dit bureau est composé des personnes dont les noms suivent :—Les révérends chanoine P.-N. Bruchési, J.-U. Leclerc et J. Quinlivan, et de MM. F.-D. Monk, L.-E. Desjardins, M.-T. Brennan, Raymond Préfontaine, Cléophas Beausoleil et William Farrell.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 juin (1894), de nommer le Révd M. J.-E. Roy, prêtre, curé de Saint-Elzéar, membre du bureau d'examineurs de Beauce, en remplacement du Révd M. Couture, qui a quitté la localité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 juin (1894), d'ordonner que le Révd M. F.-X. Delâge soit nommé membre du bureau d'examineurs de Notre-Dame du Lac Saint-Jean, en remplacement du Révd M. F.-X. Belley, qui a quitté la localité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 juin dernier (1894), de nommer le révérend M. F.-X. Belley, membre du bureau d'examineurs de Chicoutimi, en remplacement du révérend M. F.-X. Delâge, qui a quitté la municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 juin (1894), d'ordonner la formation d'un bureau d'examineurs devant siéger alternativement à Papineauville et à Saint-Jovite, pour les candidats à l'enseignement dans les écoles élémentaires et modèles, compris dans le district d'inspection de M. l'inspecteur Thibault, sous le nom de bureau d'examineurs de Papineauville et Saint-Jovite, et que

les messieurs dont les noms suivent soient nommés membres de ce bureau :

- Révd Samuel-J. Ouimet, curé de Saint-Jovite.
 “ Cyrille Deslauriers, curé de la Conception.
 “ Stanislas Moreau, curé de Sainte-Agathe.
 “ E. Rochon, curé de Papineauville.
 “ J.-P. Bélanger, curé de Saint-André-Avelin.

M. J.-Adolphe Christin, notaire, à Saint-Jovite.
 M. Paul-Emile Forget, de Labelle.
 M. P. Abundius Barrette, notaire, de Saint-Jovite.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 juin (1894), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Pierre de Broughton, dans le comté de Beauce, les lots numéros 8, 9, 10, 11, 12 et 13, du quatrième rang de Thetford, et les annexer à celle du Sacré-Cœur de Marie de Thetford, dans le même comté, pour les fins scolaires.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 juin (1894), d'annexer à la municipalité de Sainte-Anne de Chicoutimi, le territoire suivant, savoir :

1° Les rangs A et I du dit canton Simard, à partir du côté ouest de la rivière Shipshaw, jusqu'au lot No 26 inclusivement.

2° La partie du rang II du dit canton, depuis le côté ouest de la rivière Shipshaw, jusqu'au lot No. 29 inclusivement.

3° Cette partie des rangs III, IV et V du dit canton Simard, qui se trouve située à l'ouest de la dite rivière Shipshaw.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 juin (1894), de détacher de la paroisse de Saint-Félicien, comté du Lac Saint-Jean, les lots Nos 38, 39, 40 et 41, des Ier et IIe rangs du canton Ashuapmouchouan, et les annexer, pour les fins scolaires, à la paroisse de Saint-Prime, dans le même comté.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 28 juin dernier, 1894, de détacher de la municipalité scolaire de Compton, dans le comté de Compton, le “ Village Compton,” et l'ériger en municipalité scolaire distincte, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 12 juin 1893.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 juin dernier (1894), d'ériger en municipalité scolaire distincte, pour les protestants seulement, la ville et la paroisse de Longueuil, dans le comté de Chambly.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 29 juin dernier (1894), de détacher de la paroisse de

Saint-David, comté d'Yamaska, les lots suivants, savoir : Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, situés dans la première concession Saint-Pierre, les Nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, dans la concession Saint-Henry, les Nos 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, dans la concession Sainte-Julie, du cadastre de Saint-David, et ériger ce territoire en municipalité scolaire distincte sous le nom de “ Saint-Pierre”, dans le dit comté d'Yamaska.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 29 juin dernier (1894), d'ériger en municipalité scolaire la paroisse de Notre-Dame de Pierreville, dans le comté d'Yamaska, dans les limites qui lui sont données dans la proclamation qui l'érige civilement.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 5 juillet courant, de détacher le lot No 46, du cadastre de Saint-George de Henryville, comté d'Iberville, et l'annexer pour les fins scolaires à “ Saint-Jacques de Clarenceville,” comté de Missisquoi.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1895.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 13 juillet (1894), de détacher de la municipalité de Mann, dans le comté de Bonaventure, depuis et y compris les lots No 2 jusqu'au No 10, inclusivement, du rang ouest de la rivière du Loup, les lots depuis et y compris le No 1 jusqu'au No 8, inclusivement, du rang est de la rivière du Loup ; cette partie du bloc et toutes les parties de Cross-Point appartenant ou qui appartiendront aux catholiques ; les lots depuis et y compris le No 3 jusqu'au No 7, y inclus, et les lots depuis et y compris le No 9 jusqu'au No 14, inclusivement, du rang nord de la rivière du Loup, et les ériger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, sous le nom de “ Cross-Point.”

Et ériger le reste du dit canton de Mann, en municipalité scolaire pour les catholiques seulement, sous le nom de municipalité de Mann.

Cette érection ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain (1895.)

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 19 juillet 1894, de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Laurent de Matapédia, comté de Bonaventure, les lots numéros 32B et 33, et les annexer à la municipalité scolaire de Sellarville, même comté.

Cette annexion devant prendre effet le premier de juillet prochain (1895.)


GEDEON OUIMET,
 Surintendant.

AU NOUVEAU LOCAL

Les éditeurs **Bernard, Fils & Cie.**, ont transporté le siège de leurs affaires dans les spacieuses bâtisses ci-devant occupées par M. THOS. ANDREWS, quincaillier, au No. 5, RUE ST. JEAN, H.-V., porte voisine de M. DUQUET, horloger, où ils sont maintenant installés, et viennent de recevoir directement des manufactures les plus en renom un grand assortiment de

PIANOS, HARMONIUMS ET INSTRUMENTS

de musique de toute espèce, etc., etc. MACHINES A COUDRE sans rivales, la "DOMESTIC" de New-York. Nouvelle musique VOCALE et INSTRUMENTALE, ACCORD et RÉPARATIONS de pianos, etc., etc.

 Prix modérés et conditions faciles.

No. 5, rue St-Jean, H.-V., Québec.

MAISON FONDÉE
EN 1865.

G. - A. LAFRANCE

MAISON FONDÉE
EN 1865.

—● RELIEUR ●—

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ ET AU PUBLIC EN GÉNÉRAL,

Il y aura bientôt *trente ans* que je dirige une maison de reliure à Québec. Durant ce long espace de temps, je n'ai eu qu'à me féliciter des encouragements que m'ont accordés les membres du clergé et tout le public en général. Je tiens donc à remercier sincèrement ceux qui se sont adressés à moi dans le passé, les priant d'agréer mes sentiments de la plus vive reconnaissance.

A l'avenir, je continuerai comme par le passé à exécuter toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION de LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernis.

Je m'occupe spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Je relie les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* à des conditions très avantageuses. J'offre aussi des conditions particulières aux Messieurs du clergé. Quant au public en général, je puis le satisfaire à des prix très avantageux.

C. - A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

P. GAUVREAU
LIBRAIRE

122 — PIED DE LA COTE LAMONTAGNE — 122
BASSE-VILLE, QUEBEC.

Grand assortiment de Cartes Géographiques.—Livres de prix.—Livres classiques, etc., etc., etc.

Rôle de cotisation—Rôle d'évaluation—Rôle de perception—Livre de Caisse pour municipalité.

Imprimé par L.-J. DEMERS & FRÈRE, No. 30, rue de la Fabrique, Québec.